

LEÇON 7:

Le vote

OBJECTIF

Les élèves se familiariseront avec le processus du vote et évalueront les enjeux de la campagne, les plateformes des partis, les chefs et les candidats locaux.

MOTS CLÉS

bulletin de vote, scrutin secret, électeur, urne, isoloir, bureau de scrutin, section de vote, vote par anticipation, bulletin valide, bulletin rejeté, bulletin annulé

QUESTIONS À POSER PENDANT LA LEÇON

- Pourquoi le vote par scrutin secret est-il important?
- Qui peut voter lors de l'élection fédérale au Canada?
- Comment le vote se déroule-t-il?
- Comment dois-je remplir mon bulletin de vote?
- Comment prendre ma décision?

OUTILS ADDITIONNELS

- Présentation PowerPoint 7 : Le vote
- Vidéo : Comment organiser la journée du Vote étudiant
- Fiche 7.1 : Se préparer à voter
- Document 7.2 : Comment voter en six étapes
- Fiche 7.3 : Comment voter
- Fiche 7.4 : Rendez-vous aux urnes
- Fiche 7.5 : Liste de vérification de l'électeur

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT

Amorce : 10 min

1. Demandez aux élèves de répondre aux questions suivantes mentalement ou trouvez d'autres questions qui conviendront mieux à votre groupe. Cherchez des questions qui ne donnent pas nécessairement lieu à des réponses véridiques.

- a) Quelle est votre émission de télé favorite?
- b) Quelle est votre chanson préférée?

2. Posez aux élèves les mêmes questions, mais cette fois-ci, les élèves doivent se lever et formuler leur réponse à voix haute devant toute la classe.

3. Ensuite, lancez une discussion reposant sur les questions suivantes : Avez-vous répondu différemment dans les deux cas? Pourquoi?

4. Le vote lors d'une élection repose sur le scrutin secret. Cela signifie que personne, à part l'électeur, ne sait pour qui il a voté. Les électeurs marquent leur bulletin derrière l'isoloir et le bulletin est versé dans l'urne sans que l'électeur ne soit identifié.

Discutez de l'importance du scrutin secret lors des élections au Canada. Quels sont les avantages de voter en privé? Soulignez que ce type de vote limite les possibilités de violence et d'intimidation.

Directives de l'enseignant : 15 min

1. En mai 2007, la *Loi électorale du Canada* a été modifiée afin de prévoir les élections à date fixe. Elle énonce maintenant qu'une élection générale doit avoir lieu le troisième lundi d'octobre de la quatrième année civile suivant l'élection générale précédente. Ainsi, la 42^e élection générale au Canada aura lieu le 19 octobre 2015.

Cependant, cela n'empêche pas une élection générale d'être déclenchée à un autre moment si le gouvernement perd un vote de confiance, et rien n'empêche le gouverneur général de dissoudre le Parlement, sur la recommandation du premier ministre.

2. Pour être admissible au vote lors d'une élection fédérale au Canada, vous devez :

- être un citoyen canadien;
- être âgé(e) d'au moins 18 ans, le jour de l'élection;
- décliner votre identité et votre adresse.

3. Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Les électeurs peuvent visiter le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) pour vérifier et mettre à jour leurs renseignements ou pour s'inscrire en ligne, ou remplir un formulaire et l'envoyer par la poste. Ils peuvent également s'inscrire en fournissant leurs renseignements au bureau local d'Élections Canada dans leur section de vote pendant la campagne électorale ou au bureau de scrutin, le jour de l'élection. Pour s'inscrire et voter, les électeurs doivent décliner leur identité et leur adresse. Plus d'information est offerte sur le site Web d'Élections Canada.

4. Chaque circonscription est divisée en zones géographiques précises, appelées « sections de vote ». Les électeurs admissibles de chaque section votent au bureau de scrutin désigné pour leur région. Les personnes admissibles et qui figurent sur la liste électorale recevront une carte d'information de l'électeur (CIE) par la poste. La carte indique quand, où et comment voter.

5. Il y a plusieurs façons différentes de voter lors d'une élection fédérale : dans un bureau d'Élections Canada, par la poste, lors d'une des quatre journées prévues pour le vote anticipé ou le jour même de l'élection

6. Un bulletin de vote comprend les noms des candidats qui se présentent dans votre circonscription et le nom de leur parti, le cas échéant. Il y a un espace à côté du nom de chaque candidat où vous pouvez faire votre marque. Dans la mesure où cette marque est claire et que vous ne votez que pour un seul candidat, votre bulletin sera valide (p. ex. crochet, X, noircir la case).

Notes à l'enseignant : Montrez aux élèves à quoi ressemble un bulletin de vote et expliquez-leur comment le marquer. Revoyez les termes suivants : valide, annulé et rejeté. Utilisez des exemples de bulletins de vote (consultez le Guide des élections de Vote étudiant).

Activité : 20 min et devoirs

1. Passez en revue la liste des candidats (et leur parti) qui participent à la course électorale fédérale.

2. À l'aide de la fiche 7.1, demandez aux élèves de réfléchir aux enjeux de la campagne, aux partis, aux chefs et aux candidats locaux.

3. Offrez aux élèves la possibilité de communiquer leurs opinions. Certains sauteront sur l'occasion pour faire valoir leur opinion et même pour tenter de

convaincre les autres. D'autres préféreront garder leur opinion secrète. Rappelez aux élèves que les opinions doivent être respectées et acceptées.

Notes à l'enseignant : Cet exercice peut donner lieu à une discussion constructive sur la confidentialité du vote.

4. Demandez aux élèves d'apporter leurs fiches à la maison et de lancer une discussion avec leurs parents et amis. Est-ce que leurs parents ont l'intention de voter et ont-ils déjà fait leur choix? Suggérez aux élèves de consulter le site d'Élections Canada (www.elections.ca) pour déterminer où et quand leurs parents peuvent voter et encouragez-les à accompagner leurs parents au bureau de scrutin (Fiche 7.4, fiche 7.5 et/ou Pour approfondir la question Activité D).

Résumé : 10 min

Faites une courte récapitulation sur le vote et sur votre décision. Sinon, demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Êtes-vous prêt à voter? Pourquoi?
- Quelle recherche ou activité vous a aidé à prendre votre décision? Aimeriez-vous approfondir vos recherches?
- Pensez-vous en savoir davantage que vos parents?
- Pourquoi est-il important de voter?

POUR APPROFONDIR LA QUESTION

A. À l'aide de la fiche 7.3, demandez aux élèves d'illustrer les étapes du vote au bureau de scrutin. Les élèves peuvent recourir au document 7.2. Encouragez les élèves à montrer cette fiche à leurs parents.

Note à l'enseignant : La vidéo sur l'organisation du Vote étudiant peut se révéler utile. Le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) propose également plusieurs vidéos et présentations sur l'inscription et le processus du vote.

B. Créez une activité dans laquelle les participants au Vote étudiant s'engagent à voter. Il peut s'agir d'une cérémonie ou d'une entente officielle « Moi je vote », où les élèves promettent qu'ils voteront lorsqu'ils auront atteint la majorité et s'engagent à voter pendant toute leur vie adulte.

C. Demandez aux élèves de faire leurs prédictions quant à l'issue du vote officiel et/ou du Vote étudiant. Qui remportera la course à l'échelle locale? Quel parti formera le gouvernement? Pourquoi?

D. Les adultes sont parfois intimidés par le processus du vote. Les élèves peuvent accompagner les membres de leur famille au bureau de vote et les aider à voter. Demandez aux élèves d'observer le processus et de remplir la fiche de travail 7.4. La fiche 7.5 peut également servir de liste de vérification pour préparer les parents.

INFORMATION DE BASE POUR LES ENSEIGNANTS*À quel moment aura lieu l'élection?*

Le Canada s'est doté d'une loi sur les élections à date fixe et, tel que l'exige la *Loi électorale du Canada*, une élection générale doit se tenir le troisième lundi d'octobre de la quatrième année civile suivant l'élection générale précédente. Ainsi, la 42^e élection générale du Canada aura lieu le 19 octobre 2015.

Les élections à date fixe garantissent une certaine uniformité et limitent la possibilité pour un parti de déclencher des élections plus tôt que prévu uniquement dans son intérêt. La principale critique formulée à l'égard des élections à date fixe est qu'elles donnent lieu à des campagnes trop longues, comme celles que l'on observe aux États-Unis.

Cependant, cela ne limite en rien la prérogative royale (la capacité du gouverneur général de dissoudre le Parlement, sur la recommandation du premier ministre). Cela peut arriver lorsque le premier ministre cherche un nouveau mandat ou lorsque le parti au pouvoir fait l'objet d'un vote de non-confiance, comme lors du projet de loi d'exécution du budget.

Qui peut voter?

Pour être admissible au vote lors d'une élection fédérale au Canada, vous devez :

- être un citoyen canadien;
- être âgé(e) d'au moins 18 ans, le jour de l'élection;
- décliner votre identité et votre adresse.

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

Comment puis-je m'inscrire?

Si vous êtes un électeur admissible, vos coordonnées seront ajoutées au Registre national des électeurs. Le Registre national des électeurs sert à établir la liste électorale pour chaque élection.

Si vous avez déménagé, si vous êtes citoyen canadien depuis peu, si vous votez pour la première fois ou si vous êtes un étudiant et que vous résidez loin de votre domicile habituel, il est possible que vous ne soyez pas correctement inscrit. Vous pouvez visiter le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) pour vous inscrire, pour vérifier votre inscription ou la mettre à jour.

Où dois-je aller voter?

Chaque circonscription est constituée de sous-divisions (sections de vote), qui sont des zones géographiques définies. Les électeurs admissibles qui résident dans une de ces sections doivent se rendre au bureau de vote désigné pour leur section. Si vous êtes admissible et que votre nom figure sur la liste électorale, vous recevrez une carte d'information de l'électeur (CIE) par la poste. La carte précise où, quand et comment voter.

Vous pouvez également visiter le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) ou composer le 1-800-463-6868.

Quelles sont les différentes façons de voter?

Les électeurs peuvent choisir l'une des méthodes suivantes :

1. Le jour de l'élection – votre bureau de scrutin sera ouvert pendant 12 heures. Les heures d'ouverture et de fermeture varient selon la province. Vous trouverez tous les détails sur la CIE ou à www.elections.ca.
2. Avant le jour du vote – quatre journées sont réservées au vote par anticipation. Vous pouvez voter le 10^e, le 9^e, le 8^e et le 7^e jour avant le jour de l'élection (9-12 octobre 2015), de 12 h à 20 h.
3. Dans un bureau d'Élections Canada (bureau local) – vous pouvez visiter votre bureau local d'Élections Canada pendant la période électorale, jusqu'au mardi précédant le jour de l'élection.
4. Par la poste – si vous êtes loin de votre circonscription le jour du vote, ou si cela est plus pratique pour vous, vous pouvez voter par la poste. Vous devez remplir le formulaire avant 18 h, le mardi précédant la journée de l'élection, afin de recevoir votre trousse de vote. La trousse de vote doit être retournée à Élections Canada, à Ottawa, au plus tard le jour de l'élection.

Que dois-je fournir pour confirmer mon identité et mon adresse le jour de l'élection?

Pour voter, vous devez décliner votre identité et votre adresse. Vous avez trois choix :

1. Montrer une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement, portant votre nom et votre adresse.
2. Montrer deux pièces d'identité. Les deux pièces doivent porter votre nom, mais au moins une des deux doit porter votre adresse.
3. Montrer deux pièces d'identité portant votre nom et demander à une personne qui vous connaît de confirmer votre adresse. Cette personne doit également établir son identité et son adresse et doit être inscrite dans la même section de vote. Elle ne peut confirmer l'adresse que d'une seule personne.

Visitez le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) pour obtenir la liste des différentes pièces d'identité et les preuves d'adresse acceptées.

Comment le vote se déroule-t-il?

1. Lorsque vous entrez dans le bureau de scrutin, un travailleur électoral vous accueille et vous indique la table où vous devez vous présenter.
2. À la table, présentez votre preuve d'identité et donnez votre adresse.
3. Le travailleur électoral appose ses initiales sur le bulletin de vote, il le plie et vous le remet.
4. Derrière l'isoloir, marquez le bulletin et repliez-le.

- afin de garder secret votre choix
5. Remettez votre bulletin au travailleur électoral afin qu'il puisse vérifier son authenticité.
 6. Placez votre bulletin dans l'urne.

Qu'est-ce que le scrutin secret?

Au Canada, les citoyens votent par scrutin secret, pour garantir la confidentialité de leur choix. Personne, à l'exception de l'électeur, ne peut connaître son choix.

Comment dois-je remplir mon bulletin de vote?

Le bulletin de vote comprend la liste des candidats qui se présentent dans votre circonscription, ainsi que le nom de leur parti, le cas échéant. Un cercle vide figure à côté du nom de chaque candidat. Si votre marque est claire et désigne un seul candidat (crochet, X, case noircie), votre bulletin sera valide.

Qu'est-ce qu'un bulletin rejeté?

Lorsque le choix de l'électeur ne peut être établi clairement, qu'il s'agisse d'un accident ou d'un geste délibéré, le bulletin de vote est rejeté. Il peut s'agir d'un bulletin marqué pour plusieurs candidats, même si différents symboles sont employés, d'un bulletin où les candidats sont classés par ordre de préférence ou encore d'un bulletin vide. Si vous écrivez votre nom sur le bulletin ou tout autre message, votre bulletin sera également rejeté.

Qu'est-ce qu'un bulletin annulé?

Un bulletin annulé est un bulletin qui a été mis à l'écart et n'a jamais été versé dans l'urne parce qu'il contient une erreur ou qu'il a été déchiré, et qui est remplacé par un nouveau bulletin. Le travailleur électoral indique qu'il s'agit d'un bulletin annulé et le met de côté.

Comment se préparer à voter?

Informez-vous sur les candidats, les partis politiques et les enjeux de la campagne. Vous devez réfléchir aux raisons pour lesquelles vous appuyez un candidat pour le poste de député, un parti politique ou un chef de parti, un enjeu particulier ou la totalité de la plateforme d'un parti. Prendre une telle décision requiert une certaine réflexion.

Comment savoir si l'on est prêt à voter?

Vous serez prêt lorsque vous serez convaincu de votre choix.

RESSOURCES EXTERNES

- Élections Canada — www.elections.ca
- Mon guide de l'électeur, Élections Canada — www.elections.ca
- Service d'information à l'électeur — www.elections.ca